



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 7

Réunion du :	Mardi 3 octobre 2023
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

CORRESPONDANCES

Ligue Méditerranée :

LMF CRTIS le 25 septembre 2023 : Classement éclairage stade Foot A8 Saint-Maximin La Ste Baume : Noté.

LMF CRTIS le 29 septembre 2023 : Classement éclairage stade Foot A11 Saint-Maximin La Ste Baume : Noté.

LMF CRTIS le 2 octobre 2023 : Classement terrain de La Roquebrussanne : noté

Divers :

FC BELGENTIER le 26 septembre 2023 : Dossier FAFA transport délais : Noté.

MAIRIE DE GRIMAUD le 27 septembre 2023 : Classement éclairage stade des Blaquières : noté

MAIRIE DE CUERS le 2 octobre 2023 : Demande prorogation travaux stade suite à FAFA : Noté.

FC STE ANASTASIE le 2 octobre 2023 : Renseignement sur travaux stade municipal : Noté.

COURRIERS ENVOYES

Divers :

MAIRIE DE FREJUS le 29 septembre 2023 : Classement éclairage stade Base Nature 1 & 2.

MAIRIE DE BAGNOLS EN FORET le 2 octobre 2023 : Classement stade Municipal.

MAIRIE DE MONTAUROUX le 3 octobre 2023 : Classement stade Municipal.

DISTRICT le 3 octobre 2023 : Bon de commande stade municipal de Le Lavandou.

Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisés pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.



District du Var de Football



*Prochaine réunion
Mardi 10 octobre 2023*

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO